

# **PLAN SIMPLE DE GESTION**

## **BOIS DE FOLTIERE**

**Situé sur la commune de Saint Didier sur Arroux**

**Département de la Saône-et-Loire**

**Surface : 11 ha 91 a 09 ca**

**Propriété appartenant au  
GF SFM**

**Durée d'application : 2014 - 2027**

**Etabli par :**

**Monsieur Tristan SUSSE, Expert Forestier  
21, rue de l'Ormois – 21 270 MARANDEUIL**

# SOMMAIRE

<b>1 - CARACTERES GENERAUX</b> .....	3
1.1 - Situation.....	3
1.2 - Propriétaire et gérants.....	3
1.3 - Servitudes/Certification.....	3
<b>2 - FACTEURS DE PRODUCTION</b> .....	3
2.1 - Relief et exposition .....	3
2.2 - Climat.....	3
2.3 - Sol.....	3
2.4 - Ensembles stationnels .....	4
2.5 - Facteurs biotiques .....	4
2.6 - Infrastructure.....	4
2.7 - Parcellaire forestier .....	4
2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux .....	4
<b>3 - PEUPELEMENTS</b> .....	5
3.1 - Traitement antérieur .....	5
3.2 - Comportement des essences .....	5
3.3 - Description des peuplements.....	5
3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle.....	6
<b>4 - OBJECTIFS</b> .....	7
<b>5 - PROGRAMME DE GESTION</b> .....	7
5.1 - Durée d'application .....	7
5.2 - Règles de gestion .....	7
<b>6 - PROGRAMME DE COUPE</b> .....	9
<b>7 - PROGRAMME DES TRAVAUX</b> .....	9

# 1 - CARACTERES GENERAUX

## 1.1 - Situation

La propriété se trouve au Nord-Ouest du département de la Saône-et-Loire, sur la commune de Saint Didier sur Arroux pour une surface totale de 11,9 ha. Le bois, constitué d'un seul tenant, est situé dans la vallée de l'Arroux au Nord de la commune.

## 1.2 - Propriétaire et gérants

Propriétaire :	GFSFM
Siège social :	Moratise 71 540 Lucenay l'Eveque
Gérante :	Lucienne HAESE
Co-gérant :	Monsieur Colin

## 1.3 - Servitudes/Certification

Il n'existe pas de servitude particulière. A noter que la propriété est sise sur une commune limitrophe à un site Natura 2000. La forêt est certifiée FSC.

# 2 - FACTEURS DE PRODUCTION

## 2.1 - Relief et exposition

La forêt est située sur la vallée de l'Arroux à une altitude variant de 295 à 305 m. Cette faible dénivellation, inférieure à 5 %, permet néanmoins un bon drainage naturel. L'exposition générale est offerte à l'Est mais elle n'a que peu d'incidence.

## 2.2 - Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux, un printemps tardif et un été chaud avec orages fréquents. La pluviosité annuelle relativement importante et bien répartie, est de l'ordre de 850 mm, dont 395 mm pendant la saison de végétation. Les précipitations neigeuses peuvent être abondantes et causer des dommages. La température moyenne annuelle est voisine de 8°C. Des gelées sont possibles tout au long de l'année.

Il ressort un indice de Martonne voisin de 47, traduisant des conditions favorables à la végétation forestière.

## 2.3 - Sol

Le substratum géologique de la forêt est constitué d'alluvions récentes et pliocènes. Il engendre des sols frais de texture argileuse avec présence d'un pseudogley, situé à 50 - 60 cm de profondeur.

Il s'agit de sols de bonne fertilité pour la production feuillue et notamment pour le chêne qui trouve des conditions très favorables. Il faut néanmoins noter que ce type de sol est sensible au tassement.

#### **2.4 - Ensembles stationnels**

La propriété repose sur une station à bonne fertilité que nous qualifierons de chênaie-charmaie sur sol acide. Le sol a une bonne réserve en eau et il n'y a pas de zone hydromorphe marquée de part le micro-relief.

Cette station est très favorable au maintien des essences autochtones.

#### **2.5 - Facteurs biotiques**

La propriété est entourée par des prés et est située à proximité de l'étang de Boussons. Le bois constitue un refuge à de nombreuses espèces. Le chevreuil est permanent sur le bois, avec présence plus irrégulière du sanglier. Les abrouissements sur la végétation et les frottis montrent que la densité reste supportable. La chasse n'est pas louée.

#### **2.6 - Infrastructure**

La forêt est bordée à l'Ouest par la route départementale D 144. Un chemin en terrain naturel existe au Nord de la propriété.

Les distances moyennes de débardage restent assez courtes, inférieures à 350 m.

#### **2.7 - Parcellaire forestier**

Compte tenu de la faible surface, il est constitué d'une seule parcelle forestière correspondant à la parcelle cadastrale.

#### **2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux**

Les enjeux environnementaux portent principalement sur le chêne d'Amérique qui tend à envahir l'ensemble de la propriété. La demande par les transformateurs sur cette essence s'essouffle depuis quelques années et sa vigueur limite le développement des autres essences ligneuses. Un effort sera consenti pour limiter son développement et favoriser le renouvellement avec des essences feuillues locales.

Le bois est peu fréquenté. L'impact paysagé est relativement sensible mais il sera bien limité par le mode de gestion appliquée. Il existe un PPR sur la commune d'Autun.

La vocation économique, assurée par la production de bois d'œuvre, reste un objectif principal du propriétaire dans un contexte de couvert continu. Les revenus à tirer doivent permettre de financer des travaux liés à la fonction environnementale et/ou sociale qui restent également prédominantes.

## 3 - PEUPLEMENTS

### 3.1 - Traitement antérieur

Traditionnellement, le régime sylvicole était celui du taillis sous futaie avec transformation partielle par boisement en chêne rouge.

Des coupes à blanc du taillis ont été réalisées par l'ancien propriétaire sur les cinq dernières années favorisant la régénération du chêne rouge et affectant la qualité des chênes de pays par le développement de la brogne.

### 3.2 - Comportement des essences

Les peuplements sont composé de chêne sessile/pédonculé, chêne d'Amérique, accessoirement de bouleau, châtaignier et merisier.

ε Chêne

C'est l'essence dominante de la propriété. L'acidité des sols détermine un chêne de qualité menuiserie, charpente avec un bois parfois marqué de gélivure résultant de l'absence de sélection. Néanmoins il existe un contingent de gros bois destinés à la production de sciages de second choix, produit plus rémunérateur. La hauteur totale peut dépasser 20 m. Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60-65 cm pour un âge de 120 ans.

La régénération est rare mais l'acidité du sol facilite la germination des glands.

ε Chêne rouge

Il existe à l'état de gros bois, semis et perches. Il a un développement puissant et la qualité assez bonne. Son développement est difficile à contrôler. Le risque est grand de connaître une explosion de cette essence, que l'on peut qualifier de peste végétale et elle n'est pas souhaitée à long terme sur la propriété.

La régénération s'installe facilement, particulièrement au niveau des trouées. Par évolution naturelle, il tend à progresser.

Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60 cm pour un âge voisin de 80 ans.

ε Bouleau, tremble et très localement, châtaignier, merisier

Ces feuillus sont minoritaires. Le poids économique de ces essences est modeste, mais il est intéressant de chercher à développer leur importance, en particulier merisier et châtaignier, susceptibles de donner de bons produits.

### 3.3 - Description des peuplements

Les peuplements sont constitués de feuillus vieilliss avec chêne et d'une ancienne plantation feuillue à base de chêne rouge :

- **Type 1 : Taillis sous futaie de chêne**
- **Type 2 : Plantation feuillue**

### 3.3.1 - Type 1 : Taillis sous futaie de chêne

Il s'agit du peuplement originel où le chêne autochtone et chêne rouge sont les essences dominantes, de vigueur et de qualité moyenne à bonne. Le complément de la futaie est composé de bouleau, charme, parfois tremble. La densité de la futaie de chêne et bouleau est assez irrégulière comprise entre 40 et 60 tiges/ha. Le chêne représente plus de 95 % du nombre de tiges avec une dominance en gros bois. La part de petit bois est faible et celle en bois moyen reste insuffisante.

La hauteur totale dépasse peu les 20 m et la qualité des produits y est moyenne avec une part importante de chêne déclassé.

Le taillis composé de charme et de bouleau est exploitable sur 1,5 ha à 2 ha environ. Ailleurs, il a été exploité vigoureusement, laissant la régénération de chêne rouge envahir le sous-étage avec le genêt devenant une gêne pour l'installation de semis naturels de chêne autochtone.

Les zones, situées au Sud et à l'Est du bois qui ont fait l'objet d'une coupe de tous les brins de taillis, montrent actuellement des chênes ayant développés de la brogne, affectant la qualité des produits.

La régénération de chêne rouge est abondante, avec présence de châtaignier et de quelques bouleaux.

***Ce type vieillissant doit être renouvelé progressivement en favorisant le développement de chêne de pays, châtaignier et autres feuillus par voix naturel et artificiel.***

### 3.3.2 - Type 2 : Plantation feuillue

Il s'agit d'une plantation de chêne rouge âgée d'une vingtaine d'année environ. La vigueur est bonne, avec une hauteur totale de plus de 10 m pour un diamètre de 10 à 20 cm. La qualité est variable, mais elle devrait s'améliorer par les prochaines coupes d'éclaircies.

Les autres feuillus sont le tremble, bouleau et parfois le châtaignier.

Il existe ponctuellement au-dessus de cette plantation quelques réserves en chêne de mauvaise qualité.

***L'amélioration de ce type porte sur la valorisation des meilleurs chênes, en recherchant une répartition plus étalée des grosseurs et en favorisant toutes autres essences.***

## 3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

- *Type 1 : Taillis sous futaie de chêne*
- *Type 2 : Plantation feuillue*

Parcelle	Surface (ha)	Type 1	Type 2
unique	11,9	10,4	1,5
		<b>10,4</b>	<b>1,5</b>

## 4 - OBJECTIFS

Les objectifs prioritaires, fixés par le groupement forestier, sont les suivantes :

- le maintien d'une couverture boisée permanente dont la structure et la composition permettent l'expression de la biodiversité caractéristique de l'habitat,
- la préservation et restauration du peuplement de chêne indigène par des travaux appropriés,
- une transition progressive vers des structures irrégulières et mélangées en se rapprochant d'un fonctionnement naturel,
- une exploitation soignée et responsable eu égard des engagements pris dans le cadre de la certification FSC.

Les objectifs de rentabilité économique habituellement dévolus aux forêts ne constituent pas une priorité. Ainsi le maintien ou l'amélioration globale de l'état de conservation des peuplements forestiers, sans pour autant figer le couvert forestier se fera par un traitement en futaie irrégulière dans le type 1. Ce traitement permettra une valorisation harmonieuse des peuplements feuillus, d'en assurer la durée et la stabilité, et d'en rechercher la meilleure production de bois d'œuvre feuillu tout en limitant les investissements et en limitant l'impact de la gestion sur la biodiversité.

Le type 2 sera conduit dans un premier temps en futaie régulière avec abaissement de la densité.

La gestion sera organisée en conséquence sur les modalités de la futaie irrégulière, gestion prudente permettant de tirer parti au mieux de l'existant, sans transformation brutale, en améliorant le capital sur pied. Les peuplements sont orientés vers la production de chêne, tout en préservant les tiges d'essences diverses.

Les différents types seront traités simultanément, avec des règles de gestion spécifiques.

La rotation des coupes est fixée à 10 ans, avec des modalités de prélèvement adaptées à chacune des situations rencontrées, les points dominants restant amélioration, souci du renouvellement et biodiversité.

## 5 - PROGRAMME DE GESTION

### 5.1 - Durée d'application

Le plan de gestion est fixé pour une période de 15 ans, de l'an 2014 à l'an 2028.

### 5.2 - Règles de gestion

#### 5.2.1 - *Règles du Type 1*

Les grandes orientations retenues pour la gestion de ce type correspondent à l'amélioration du capital producteur, en utilisant le matériel en place, en évitant les sacrifices d'exploitabilité et en se préoccupant de la régénération naturelle.

Le caractère de la gestion se manifestera par son aspect pragmatique, veillant à favoriser les meilleurs sujets, quelque soit l'essence ou la dimension. Ainsi, les diverses essences feuillues seront gérées de manière commune et simultanée, chêne, châtaignier, et merisier.

Chaque arbre sera récolté sur ses critères de maturité individuelle et sociale, basés sur sa qualité intrinsèque et son rôle dans la structure du peuplement. Cette règle sera scrupuleusement appliquée à toutes les essences présentes sur le massif.

La qualité des exploitations et des débardages, jouant également un rôle essentiel, sera surveillée avec vigilance mais il sera peut-être préférable de prendre en charge l'exploitation. L'ouverture de cloisonnement sera souhaitable mais pas obligatoire. Le taux de prélèvement en volume bois d'oeuvre sera au maximum de 25 % à chaque passage.

Le taillis de charme sera éclaircie en balivant un minimum de 200 tiges/ha pour assurer un rôle sylvicole bénéfique sur la futaie (contrôle de la brogne). Le bois mort au sol sera impérativement conservé en l'état.

Des arbres dépérissants, volis ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème. Quelques houppiers pourront être laissés en état afin d'augmenter la proportion de bois mort à l'hectare.

La régénération naturelle de chêne rouge ne sera pas aidée mais elle constituera un volant utile pour éduquer toutes autres tiges d'origine naturelle et/ou artificielles. Les jeunes brins seront considérés comme du taillis. Des enrichissements par placeaux seront réalisés après la coupe avec introduction de grand plant en chêne sessile, châtaignier, érable sycomore, merisier.

Les cônes de semis naturelles restent rares mais ils seront suivis de manière à assurer leur développement, par des accompagnements manuels.

La végétation adventice (genêt/gaules de chêne rouge) seront rabattus régulièrement en faveur principalement du chêne, châtaignier et merisier. Un passage annuel sera nécessaire pendant une période de 10 ans minimum.

### *5.2.2 - Règles du Type 2*

La rotation des coupes est fixée à 5 ans avec éclaircie sélective avec un taux de prélèvement de 15 % en nombre de tiges à chaque passage. Les critères de prélèvement doivent favoriser les meilleurs sujets indépendamment de la grosseur, dans la recherche d'une structuration future en irrégulier et priorité donnée à toutes essences autres comme chêne, châtaignier, fruitiers.



## 6 - PROGRAMME DE COUPE

Les deux types seront parcourus simultanément.

- *Type 1 : Taillis sous futaie de chêne*
- *Type 2 : Plantation feuillue*

Année	Parcelle	Surface totale ha	Type 1 ha	Type 2 ha
2014	Unique	11,9	10,4	1,5
2024	Unique	11,9	10,4	1,5

## 7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

### *Régénération naturelle :*

Elle existe ponctuellement dans le type 1 et comporte des semis de chêne dont la mise en lumière par l'exploitation sera sans doute à compléter par quelques dégagements manuels selon nécessités notamment contre le développement parfois puissant du chêne rouge ou du genêt. deux à trois passages au cours de la période garantiront une meilleure croissance des semis.

### *Enrichissement :*

Suite à la première coupe, on procédera à un enrichissement en chêne, érable sycomore, merisier et châtaignier par point d'appui en placeau de 12 m<sup>2</sup> à raison de 12 plants/placeau répétés tous les 5 m. La pose de protection individuelle pourra être nécessaire en l'absence de toute pression sur le gibier. Ces plants feront l'objet de dégagement régulier pendant les cinq premières années et d'une taille de formation huit ans après leur introduction.

Fait à *Lucenay*, le *Février 2014*.

Le Propriétaire ou son représentant,

*L. Faisse*

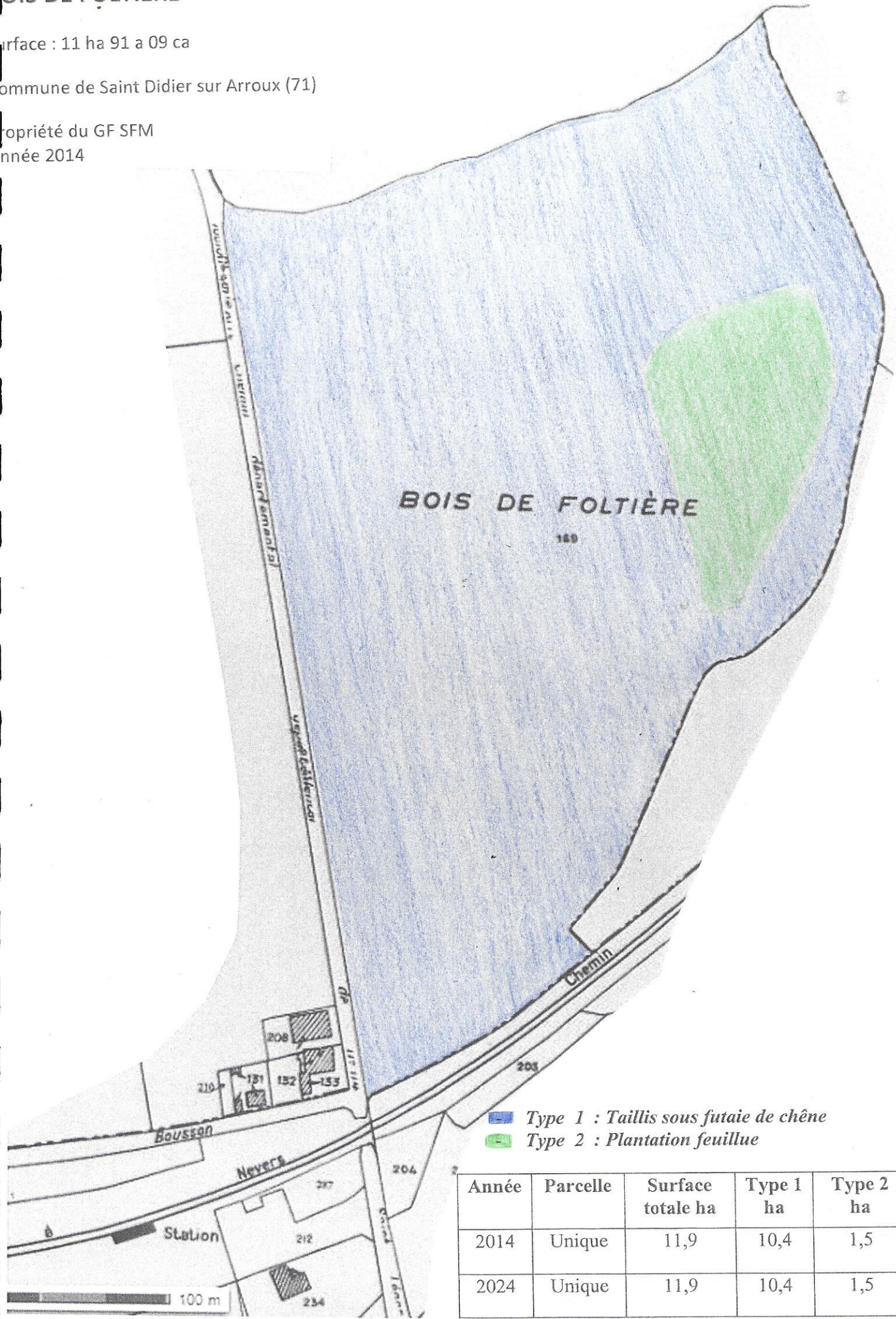
# BOIS DE FOLTIÈRE

Surface : 11 ha 91 a 09 ca

Commune de Saint Didier sur Arroux (71)

Propriété du GF SFM

Année 2014



■ Type 1 : Taillis sous futaie de chêne  
■ Type 2 : Plantation feuillue

Année	Parcelle	Surface totale ha	Type 1 ha	Type 2 ha
2014	Unique	11,9	10,4	1,5
2024	Unique	11,9	10,4	1,5